

**Projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred  
dans la MRC de La Matapédia**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 3 NOVEMBRE 2010  
À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI**

Québec, le 12 octobre 2010 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien de lac Alfred dans la MRC de La Matapédia par Hydro-Québec TransÉnergie*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **3 novembre 2010, à compter de 19 h 30, à la salle paroissiale de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 26 novembre 2010.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 26 novembre 2010, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, 156, route 195 ;
- Bibliothèque Madeleine-Gagnon, 24, promenade de l'Hôtel-de-ville, Amqui.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [bape.gouv.qc.ca](http://bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Pour intégrer la production électrique du parc éolien de Lac-Alfred à son réseau de transport du Bas-Saint-Laurent, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire une ligne à 315 kV d'une longueur d'environ 30 km entre le poste de transformation du promoteur du parc éolien, Saint-Laurent Énergies, et la ligne existante de Rimouski-Matapédia. Aucune autre ligne dans le secteur n'est assez robuste pour transporter l'énergie produite par les 150 éoliennes projetées.

Le tracé retenu, qui se situe entièrement dans la MRC de La Matapédia, traverse du nord au sud le territoire non organisé de Lac-Alfred, la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et le territoire non organisé de Rivière-Vaseuse. Il se situe en milieu boisé sur la quasi-totalité de son parcours et touche en grande partie à des secteurs voués à l'exploitation forestière. Il évite complètement les terres cultivées et le territoire agricole protégé.

Le coût du projet est évalué à 31,1 millions de dollars. La mise en service de la ligne est prévue pour l'été 2012.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Les principales répercussions identifiées dans l'étude d'impact concernent le déboisement de 194 hectares de forêts, le déplacement d'une roulotte et d'un camp de chasse ou chalet, la traversée d'une zone à potentiel archéologique préhistorique à l'endroit du franchissement de la rivière Milnikiek et d'une zone à potentiel historique au bout de la route Mitis ainsi qu'une modification de l'environnement visuel par la présence des équipements et de l'emprise déboisée.

À l'exception du déplacement des deux bâtiments, déjà accepté par les deux propriétaires concernés, diverses mesures d'atténuation sont prévues par Hydro-Québec au regard de ces répercussions. Pour le milieu forestier, des mesures de restriction quant au calendrier de réalisation des travaux de déboisement seraient appliquées, dans la mesure du possible, pour protéger certaines espèces de chauves-souris à statut particulier et les oiseaux forestiers. Le promoteur tenterait aussi de ne réaliser aucun travaux durant la période de chasse à l'original. Pour les zones à potentiel archéologique qui risqueraient de subir un impact, il est prévu qu'elles fassent l'objet d'un inventaire avant le début des travaux et qu'advenant la découverte de vestiges, des mesures soient prises pour les protéger et éviter de compromettre l'intégrité du lieu. Quant à l'impact sur le paysage, le promoteur entend limiter la hauteur des pylônes et optimiser leur emplacement dans les secteurs sensibles.

Le projet aurait par ailleurs un effet positif sur l'économie du Bas-Saint-Laurent en stimulant l'achat de biens et de services dans la région pendant les étapes de la préconstruction et de la construction. Hydro-Québec évalue les retombées économiques directes à 6,8 millions de dollars, soit plus de 20 % du coût global estimé.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 26 novembre 2010, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ligne-lac-alfred@bape.gouv.qc.ca](mailto:ligne-lac-alfred@bape.gouv.qc.ca).